

LISTE DES FORMALITES

DOCUMENTS A FOURNIR APRES ACCEPTATION DU DOSSIER EN COMMISSION D'ADMISSION POUR PLACEMENT EN LISTE D'ATTENTE

Afin de faciliter les formalités d'admission le jour de l'entrée de votre parent ou de votre protégé, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les documents suivants :

Documents à fournir IMPERATIVEMENT pour placement du dossier en liste d'attente :

- ⇒ Photo **RECENTE** (éventuellement prise avec un téléphone portable à transmettre par mail)
- ⇒ Carte Nationale d'Identité **RECTO/VERSO**
- ⇒ Livret de famille **COMPLET** du résident (**y compris les feuilles enfant vierges**)
- ⇒ Attestation de couverture sociale (disponible sur le site : www.ameli.fr)
- ⇒ Carte de mutuelle **RECTO/VERSO** ou CMU
- ⇒ Justificatifs des pensions **de l'année en cours** (à demander aux caisses de retraites), ou les 3 derniers relevés de compte faisant apparaître les montant perçus
- ⇒ Attestation des droits APA
- ⇒ Le dernier avis d'imposition
- ⇒ Taxe foncière
- ⇒ Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- ⇒ Ordonnance du tribunal nommant le tuteur
- ⇒ 2 Actes de cautionnement solidaire complétés par chacun des obligés alimentaires (enfants)

Documents à fournir le jour de l'entrée :

- ⇒ Carte vitale
- ⇒ Un compte rendu d'hospitalisation (si transfert depuis un établissement hospitalier)
- ⇒ Traitement médical pour 48h
- ⇒ Dépôt de garantie 1 200 € (à régler à réception de l'avis des sommes à payer par la Trésorerie)
- ⇒ Attestation de Responsabilité Civile Personnelle au nom du résident domicilié à l'Ehpad